

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/11/2020
Réuni le : 16/11/2020
Sous la présidence de : Olivier Marion
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention Groupement Comptable qui prend effet à compter du 01/01/21 est adoptée à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Marion

Prénom : Olivier

Signé le: 20/11/2020 17:09:55

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/11/2020
Réuni le : 16/11/2020
Sous la présidence de : Olivier Marion
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don à l'Association Sportive du collège pour un montant de 500.00€, ce montant sera pris sur le FDR du collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Marion

Prénom : Olivier

Signé le: 20/11/2020 17:09:52

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Olivier Marion

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R421-20 du code de l'Education, le Conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont l'incidence financière est annuelle et qui ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée pour l'année 2021.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Marion

Prénom : Olivier

Signé le: 20/11/2020 17:09:50

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/11/2020
Réuni le : 16/11/2020
Sous la présidence de : Olivier Marion
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

prélèvement sur Fonds de roulement :

- don à l'Association Sportive du collège = 500€
- achat d'instruments pour la classe CHAM du collège = 1438€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Marion

Prénom : Olivier

Signé le: 20/11/2020 17:09:47

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration à la Commission permanente

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/11/2020
Réuni le : 16/11/2020
Sous la présidence de : Olivier Marion
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L421-4, R.421-20, R.421-22, R.421-41

Le conseil d'administration délègue ses attributions à la commission permanente.

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La Commission permanente a pour rôle de préparer les décisions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à la commission permanente certaines de ses attributions. Cela permet de prendre des décisions sans avoir à réunir l'ensemble du conseil d'administration.

Les principales attributions pouvant être déléguées à la commission permanente sont les suivantes :

- la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires
- l'adhésion à tout groupement d'établissements ou la passation de conventions et contrats dont l'établissement est signataire (sauf quelques exceptions)
- l'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Marion

Prénom : Olivier

Signé le: 20/11/2020 14:18:26

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROTOCOLE D'URGENCE

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/11/2020
Réuni le : 16/11/2020
Sous la présidence de : Olivier Marion
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'infirmière scolaire est en poste mixte : elle est présente au collège toute la semaine, excepté les jours de dépistage infirmier où elle exerce dans les écoles de recrutement du collège un lundi sur 2 et les vendredis à partir du mois de janvier.

En présence d'un élève gravement malade ou blessé, il faut appeler le Centre 15 où un médecin régulateur va donner les consignes utiles et, le cas échéant, enverra soit les pompiers, soit un véhicule sanitaire léger et joindre ensuite la famille.

Par ailleurs, les consignes précises sont affichées dans différents points clefs de l'établissement (vie scolaire, secrétariat, gestionnaire, CPE, etc).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Marion

Prénom : Olivier

Signé le: 20/11/2020 14:18:12

0430026V
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
COLLEGE BORIS VIAN
9 RUE JEAN SABY
43130 RETOURNAC
Tel : 0471594697

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/11/2020

Réuni le : 16/11/2020

Sous la présidence de : Olivier Marion

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le rapport annuel d'activités 2019-2020 est adopté.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Marion

Prénom : Olivier

Signé le: 20/11/2020 14:17:55